

*Cadre de partage de la clientèle entre les services sociaux généraux,
les programmes-services Jeunes en difficulté
et les services de santé mentale spécifiques, spécialisés et surspécialisés jeunesse*



Nonobstant les diagnostics du cadre de partage, des facteurs de risque et des facteurs de protection orienteront les décisions, à savoir :

- La nature, l'intensité, la fréquence et la sévérité des symptômes;
- Le niveau de fonctionnement de l'utilisateur dans les différentes sphères de sa vie (dysfonctionnement dans les relations interpersonnelles, les compétences sociales de base, les activités de la vie quotidienne et de la vie domestique ainsi que la capacité fonctionnelle à l'école et/ou au travail);
- Les facteurs environnementaux ou problèmes sociaux;
- La complexité de la situation (présence ou non de comorbidité) et des interventions à effectuer, ainsi que la durée prévisible du traitement/épisode de service;
- Les divers antécédents déterminants (tentative de suicide antérieure, violence, gestes hétéros agressifs, capacité à se contrôler/impulsivité);
- Historique des services/des résultats obtenus lors de suivis antérieurs (autocritique, motivation, implication) et la nature des services requis;
- Les ressources et les forces uniques de l'utilisateur ainsi que le soutien offert par son réseau naturel et/ou des organismes communautaires.

- Le cadre de partage est élaboré selon un modèle de soins par étapes. Il précise les soins et les services recommandés les moins intrusifs et les plus efficaces selon une gradation et en fonction des caractéristiques présentées par le jeune et sa famille et son entourage.
- Les services de première intention, aux premières étapes, devraient être ciblés en premier lieu, parce qu'ils sont moins intrusifs et qu'ils conviennent mieux à la condition du jeune qui n'a jamais été traité auparavant.
- Les soins par étapes ne constituent pas un cheminement clinique linéaire. C'est-à-dire que le jeune n'a pas à passer par l'ensemble des étapes pour bénéficier des soins et des services dont il a besoin. Par ailleurs, il est possible d'avoir accès à des modalités de soins et de services aux premières étapes à la suite d'un épisode de services spécialisés.
- Cette hiérarchisation de soins et de services facilite le cheminement du jeune entre les niveaux de services.

| SERVICES SOCIAUX GÉNÉRAUX | SERVICES SPÉCIFIQUES | | SERVICES SPÉCIALISÉS | SERVICES SURSPÉCIALISÉS |
|--|---|--|---|--|
| | JEUNES EN DIFFICULTÉ | SANTÉ MENTALE DES JEUNES | PÉDOPSYCHIATRIE | PÉDOPSYCHIATRIE |
| <p>Altération <u>légère</u> du fonctionnement</p> <p>Enfants, adolescents, parents et leurs proches qui, selon le besoin prioritaire identifié, vivent une problématique sociale, psychologique ou familiale de nature ponctuelle ou de courte durée, qui peut aussi être de nature aiguë et réversible, avec une altération légère du fonctionnement.</p> <p>Les symptômes sont transitoires et non récurrents dans le temps.</p> <p>Ils sont en lien avec un stresser situationnel générant une altération légère du fonctionnement social, professionnel ou scolaire.</p> <p>Présence de symptômes dépressifs / anxieux ou troubles dépressifs / troubles anxieux, d'intensité légère avec une faible altération du fonctionnement.</p> | <p>Altération <u>modérée à sévère</u> du fonctionnement</p> <p>Enfants, adolescents, parents et leurs proches qui, selon le besoin prioritaire identifié, vivent une problématique sociale, psychologique ou familiale de nature complexe et chronique avec une altération modérée à sévère du fonctionnement.</p> <p>La situation implique une intercollaboration avec les établissements-services.</p> <p>Les symptômes dépressifs / anxieux ou troubles dépressifs / troubles anxieux, sont en lien avec la dynamique familiale.</p> | <p>Altération <u>modérée à sévère</u> du fonctionnement</p> <p>Enfants, adolescents, parents et leurs proches qui présentent des symptômes ou des troubles mentaux confirmés, d'intensité modérée avec une altération modérée à sévère du fonctionnement.</p> <p>Problématique liée à la santé mentale, c'est-à-dire des manifestations ou des symptômes actifs entraînant des difficultés sur le fonctionnement dans différentes sphères (relations interpersonnelles, activités de la vie quotidienne, études, travail, loisirs).</p> <p>Évaluation des troubles du spectre de l'autisme (besoin prioritaire).</p> | <p>Altération <u>sévère</u> du fonctionnement</p> <p>Enfants et adolescents qui présentent des troubles mentaux graves, complexes ou chroniques, notamment une résistance aux traitements habituels ou aux interventions des services des niveaux précédents, un risque accru de rupture avec la société (ex. : violence, criminalité, etc.) ou une altération sévère du fonctionnement.</p> <p>Requiert une évaluation médicale spécialisée pour préciser le diagnostic et le traitement.</p> | <p>Altération <u>sévère</u> du fonctionnement</p> <p>Enfants, adolescents, parents et leurs proches qui présentent des problèmes de santé et des problèmes sociaux très complexes, dont la prévalence est faible ou dont la complexité requiert une expertise surspécialisée dans un champ d'intervention de pointe (ex. : jeune présentant un trouble psychiatrique très complexe).</p> <p>Ces services sont offerts sur une base nationale et concentrés dans un nombre limité d'endroits.</p> |
| EXEMPLES | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Difficultés relationnelles - Rupture amoureuse - Séparation ou divorce des parents - Perte d'emploi d'un parent - Épuisement professionnel d'un parent - Problèmes de santé - Deuil - Déménagement - Adaptation à l'arrivée d'un nouveau-né - Préoccupation en lien avec l'école - Changement d'école - Transition au secondaire - cégep - Comportements problématiques ponctuels et isolés (ex. : intimidation) - Besoin de soutien et d'accompagnement pour connaître les ressources du milieu et être accompagner à effectuer des démarches | <ul style="list-style-type: none"> - Difficultés liées au rôle parentale (habiletés parentales, pratiques éducatives, cohésion familiale) - Dysfonctionnement familial - Risque de négligence - Risque de placement - Instabilité, discontinuité - Désengagement du parent - Difficultés sur le plan des comportements du jeune - Violence conjugale (jeune exposé à la violence conjugale) - Conflits sévères de séparation - Identité de genre chez le jeune | <ul style="list-style-type: none"> - Présence de symptômes dépressifs ou de troubles de l'humeur - Présence de symptômes anxieux ou de troubles anxieux (anxiété généralisée, trouble panique, anxiété sociale, anxiété de séparation, troubles obsessionnels compulsifs) - Éléments ou trouble de stress post-traumatique - Enjeux de dysrégulation émotionnelle ou traits / troubles de la personnalité - Deuil complexe, persistant compliqué par l'apparition d'un problème de santé mentale - Troubles des conduites alimentaires | <ul style="list-style-type: none"> - Problème de santé mentale pour lequel une offre de soins et de services des niveaux précédents n'a pas répondu aux besoins et qui présente une complexité - Symptômes psychotiques (voir évidence DIPP) - Troubles des conduites alimentaires - Diagnostic de santé mentale avec comorbidité et/ou complexité - Troubles anxieux complexes - Troubles de la personnalité complexes - Troubles des conduites sexuelles complexes nécessitant une évaluation ou une prise en charge | <ul style="list-style-type: none"> - Mandat médico-légale - Établissement désigné pour la garde, le traitement ou l'évaluation des adolescents, au sens du paragraphe 11 de l'article 141 de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) |